

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

TRAVAUX AVE DE BEZIERS  
ROUTE BARREE - DEVIATION  
Du 16 Janvier au 31 Juillet 2023

N°A-2023-01-10-04

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 1.44 et R.225,

Considérant que le sens de circulation et le stationnement de certaines rues du centre du village doivent être modifiés pour la mise en place de déviations pendant les travaux de requalification de l'avenue de Béziers prévus du 16 Janvier au 31 Juillet 2023.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Pendant la réalisation des travaux de requalification de l'avenue de Béziers qui se dérouleront du 16 Janvier au 31 Juillet 2023 inclus, la circulation sera :

- Avenue de Béziers :

- Barrée à la circulation avec maintien des accès piétons aux riverains
- Les rues des Cyclamens, du Lierre, du Serpolet, du Cerfeuil, du Lys et de la Marguerite seront fermées au droit de l'Avenue de Béziers

Depuis Nissan Lez Ensérune vers Béziers

La circulation sera déviée par Le Rue du Pech – Rue du Prunier - la Rue du Château d'Eau – Rue du Pech Majou

Depuis Béziers vers Nissan Lez Ensérune

La circulation sera déviée par la Rue du Prunier et la Rue du Pech

Béziers - Fleury d'Aude

La circulation sera déviée par la Route de Vendres, le Chemin du Moulin, la Rue de la Sèque, la Rue des Coquelicots, La Rue des Planels et la Rue de l'Aramon dans les deux sens.

Circulation Poids Lourds (+ de 3.5 T)

La circulation sera déviée par la Route de Vendres, le Chemin du Moulin, la Rue de la Sèque, la Rue des Coquelicots, La Rue des Planels et la Rue de l'Aramon dans les deux sens.

**ARTICLE 2** – Ces réglementations seront matérialisées dans chaque voie concernée par des panneaux de signalisation.

**ARTICLE 3** – La Secrétaire Générale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, les agents assermentés sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lespignan, le 10 Janvier 2023

Le Maire,



Jean-François GUILBERT

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le 16 JAN 2023  
Et publication ou notification  
Du 16 JAN 2023  
Le Maire :